



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2506

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Étude territoriale sur le tri des déchets ménagers et assimilés issus des collectes sélectives -  
Convention avec le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -  
déchets

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

**Conseil du 20 décembre 2017****Délibération n° 2017-2506**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Étude territoriale sur le tri des déchets ménagers et assimilés issus des collectes sélectives - Convention avec le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) Sud Rhône**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et les collectivités du bassin économique lyonnais ont décidé d'engager une réflexion sur l'organisation du tri des emballages ménagers. Cette démarche a déjà été initiée en Auvergne-Rhône-Alpes, en Savoie et Haute-Savoie, en Drôme-Ardèche et dans la Loire. Elle doit permettre aux collectivités et structures intercommunales, en charge du traitement des déchets issus de la collecte sélective, d'évaluer les schémas de collecte en vigueur, les centres de tri et l'état des filières de valorisation. Sa finalité sera de définir une stratégie à long terme sur les modalités de tri à mettre en place et les moyens industriels à développer pour répondre aux besoins du service public de gestion des déchets. Des synergies entre collectivités seront également envisagées selon les scénarios étudiés.

Outre le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) sud Rhône qui animera cette démarche, cette étude sera réalisée à l'échelle du territoire de la Coopération pour la valorisation des déchets (COVADE) avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais-Dombes (SYTRAI VAL) Rhône, Organom (Ain) et, pour l'Isère, le Syndicat mixte nord Dauphiné et le Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de Morestel. La Communauté de communes des Vallons du Lyonnais et la Communauté d'agglomération du Pays viennois ont également décidé de rejoindre cette initiative.

Le SITOM sud Rhône a sollicité la Métropole de Lyon afin de participer au financement d'une étude dont le coût total est estimé à 60 000 € HT. Une demande de subvention sera faite par le SITOM sud Rhône à l'ADEME pour une aide bonifiée à hauteur de 70 %, un bonus étant attribué pour une collectivité labélisée "zéro déchet, zéro gaspillage" telle que la Métropole.

La part relevant des collectivités, soit 30 % du montant estimé de l'étude, est répartie au prorata du nombre d'habitants de chacune des collectivités. La contribution de la Métropole ainsi calculée serait à hauteur de 53,69 % du montant de l'étude, soit jusqu'à 9 664 €.

Il vous est proposé que la Métropole réponde favorablement à cette sollicitation.

Cette initiative va contribuer à créer une dynamique avec les collectivités déjà associées à la Métropole dans le cadre soit du pôle métropolitain soit de la structure de coopération COVADE en place sur la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles. Les stratégies des collectivités pourront être confrontées et aboutir à la mise en place de synergies dans l'organisation territoriale des modalités de tri des déchets issus des collectes sélectives ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - le financement de l'étude territoriale sur le tri des emballages ménagers et assimilés issus des collectes sélectives, sur le bassin lyonnais, portée par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SITOM) sud Rhône à hauteur de 53,69 % de son montant estimé à 60 000 €HT, soit jusqu'à 9 664 €

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le SITOM sud Rhône, fixant les conditions et modalités de participation à cette étude.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3°- La dépense** de fonctionnement en résultant, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 6568 - fonction 7211 - opération n° 0P25O3173A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.**